

PROGRAMME

Le harcèlement moral et les discriminations au travail : état du droit et office du juge

Date : jeudi 1^{er} juin 2023 de 10h à 12h.

Durée : 2h.

Lieu : en présentiel à l'EFB et en distanciel.

Contenu de la formation :

1. Etat du droit et de la jurisprudence :

- a. Les notions de harcèlement au travail et de discriminations (*illustration avec l'arrêt Soc., 23 novembre 2022, pourvoi n° 21-14.060*)
- b. Le régime probatoire et les sanctions applicables
- c. L'obligation de l'employeur de prévention du harcèlement moral et les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

2. L'office du magistrat : focus sur la présentation des écritures et du dossier de plaidoirie en matière de harcèlement moral et de discriminations au travail

Aurélié Prache, présidente de chambre sociale à la cour d'appel de Versailles.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre juridique applicable au harcèlement moral et aux discriminations au travail
- Maîtriser les conséquences de l'évolution jurisprudentielle en matière de harcèlement et de discrimination
- Appréhender et comprendre les attentes des juges quant à la préparation des écritures et d'un dossier de plaidoirie.

Méthode pédagogique :

Approche pragmatique de la matière. Pédagogie favorisant l'interactivité entre participants et intervenants notamment via un tchat pour les participants en distanciel.

Prérequis :

Etre avocat.

Public visé :

Avocats.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique :

Il sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation.

Information

et inscription :

[cliquez-ici](#)

Tarif :

Conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.